Louis Maurice de la Trémouille

Confrère de l'Oratoire

Entré = 1634 Sorti = 1649

Né à , le 1625

Mort à , le 25 janvier 1681.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : T. II, page 343-347, notice

Adry : T. V, page 193.

MM. 610 , page 19 , N° 77 =

Le Conf. Louis Maurice de la Trémoille

Né à 19 ans

Fils de Henri, duc de la Trémoille et Marie de la Tour

Humanités

Entré à ~~Paris~~ le , vêtu le 13 mars 1644 à Rouen

Pension : Sorti en 1649 !

2819 [**LA TRÉMOILLE** (Duc de)]. Les La Trémoille pendant cinq siècles. *Nantes*, 1890-1896, 5 vol. in-4. br. 1.250 fr.

Tome Ier. Guy VI et Georges, 1343-1346. — Tome II. Louis Ier, Louis II, Jean-Jacques, 1431-1525. — Tome III. Charles-François et Louis III, 1485-1577. — Tome IV. Claude, Henri, Charles II, Charles III (1596-1709). — Tome V. Charles-Louis-Bretagne, Charles-Amand-René, Jean-Bretagne, Charles-Godefroy et Charles-Bretagne, Marie-Joseph de La Trémoille, 1685-1839.

2820 **LA TRÉMOILLE** (Duc Louis de). Inventaire de François de La Trémoille en 1542 et comptes d'Anne de Laval, publiés d'après les originaux. *Nantes*, 1887, in-4. br., de 214 pp. 100 fr.

2821 [**LA TRÉMOILLE** (L. de)]. Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoille et sa fille, la princesse de Condé, 1573-1629. *Nantes, Grimaud*, 1895, in-4, br., de 194 pp., portrait. 100 fr.

2822 **LA TRÉMOILLE** (Duc de). Une succession en Anjou au xve siècle. *Nantes*, 1898, in-4, br., de 223 pp. 100 fr.

« L'histoire générale ne s'intéresse guère aux fiefs d'une Seigneurie en Anjou au xve siècle, mais pour les descendants des familles qui les ont possédés ou y ont habité, un nom, un fait inconnu, peut-être utile. C'est à eux que j'offre ce livre.... Habitant le pays et l'aimant, j'ai été heureux d'y retrouver les vieux souvenirs de mes parents ».

2823 **LA TRÉMOILLE** (Duc de). Livre de comptes, 1395-1406. Guy de La Trémoille et Marie de Sully. Publié d'après l'original. *Nantes*, 1887, in-4, br., de 276 pp. 100 fr.

Adry : Bibliothèque des Écrivains de l'Oratoire, t. V, p. 193. (Bibl. Nle fonds fr. 25.685)

Le confrère Louis Maurice de la Trémouille, fils d'Henri Duc de La Trémouille et de Marie de La Tour, âgé de 19 ans, fut reçu à Raroy le 13 mars 1634, s'est retiré en 16~~41~~49.
Le Dictionnaire de Moréri dit que Louis Maurice de la Trémouille, second fils d'Henri de la Trémouille, abbé de Charroux et de Talmond, mourut le 25 janvier 1681.

M.M. 607, 2e catalogue, N 909 =

Henri Louis de la Trémouille (et c'est tout)

MM 608 p 29 N 510 =
Le confrère Louis de la Tremouille
Né a 19 ans
fils de Mgr le duc de la Trémouille
reçu à Raroy le 13 mars 1644
prit la robbe le dict jour

M.M. 610, N 77 =

Louis Maurice de la Trémoille, fils de Mons. Henry Duc de la Trémoille et de Marie de la Tour, 19 ans, vêtu à Raroy le 13 mars 1644

s'est retiré en 1691
ou 1649

7207 **SANDRET** (L.). Un grand Seigneur académicien. Notice sur Charles-Armand-René, duc de La Trémoille, membre de l'Ac. franç. (1708-1741). *Paris*, 1875, gr. in-8, br., 21 pp. 6 fr.

7206 **SAMARAN** (Ch.). Archives de la maison de La Trémoïlle (chartriers de Thouars et de Serrant, papiers Duchatel). *Paris*, 1928, in-8, br., de 375 pp. 25 fr.
Correspondance, comptes, procès et titres divers des La Trémoïlle, de leurs prédécesseurs et de leurs domaines, fiefs et arrière-fiefs situés dans diverses provinces françaises.
Exemplaire du Baron de Woelmont.

648 **Hennequin** (G.). Généalogie de la famille de La Trémoïlle. *S. l.* (*Paris*) *s. d.* (1897), feuille in plano repliée en un cart., gr. in-8. 15 »
Avec armes en couleurs. De la collection des Arbres généalogiques des Pairs de France (1814-1830). *Epuisé.*

Batterel = t II p. 343-347
Notice VIII du 3e Livre

VIII. — Le Confrère Louis-Maurice de la Trémouille

Entré en 1634, sorti en 1649, mort en 1681.

Le confrère de la Trémouille (1) fut le second fils d'Henri seigneur de la Trémouille, troisième duc de Thouars, prince de Talmond, chevalier des ordres du roi, et de Marie de la Tour, seconde fille d'Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne, maréchal de France (2).

Il entra dans la Congrégation âgé de 19 ans (3) et fut vêtu à la maison de Raray, le 13 mars 1644, mais il n'y resta que cinq ans, s'étant retiré en 1649.

Dans le séjour qu'il y fit, il fut d'abord quelque temps à Lyon, de là à la maison des Ardilliers sur la fin de 1644, vraisemblablement pour y faire ses études de théologie ; après quoi on le rapprocha de Paris en 1646, où il y a grande apparence qu'il fut la dupe de son zèle pour faire rentrer dans le sein de l'Eglise Madame sa mère.

Le duc son père avait fait son abjuration entre les mains du cardinal de Richelieu, au mois de juillet 1628,

(1) Il avait été de la religion et fit son abjuration après celle de son père et avant son frère aîné. Il se nommait alors dans le monde le comte de Laval. (Bordes, *Supplément au Traité des édits*, p. 525).

Le prince de Tarente, son frère aîné, s'était retiré dans les pays étrangers. Sur l'ordre du roi signifié à tous ses sujets de revenir en France en 1669 il revint, et après s'être fait instruire il alla de son propre mouvement à Angers faire son abjuration, entre les mains de l'évêque, M. Arnauld. Il y fit une retraite dans notre collège et ensuite une autre à Saint-Magloire, avec ses enfants qu'il avait fait rentrer avec lui dans le sein de l'Eglise. Ils se préparèrent aux sacrements d'une manière si édifiante qu'elle charmerait tous les gens de bien s'il était permis d'en dire les particularités. (Bordes, comme ci-dessus, p. 650).

(2) Moreri, *Edition de 1725*.

(3) *Ancien catalogue*.

pendant le siège de La Rochelle, mais pour sa mère, c'était une huguenote obstinée dont notre confrère espéra longtemps le retour. Elle réussit mieux à lui faire quitter l'Oratoire où il était entré malgré elle, que lui à lui faire abjurer sa secte. C'est ce qu'il parait par un mémoire manuscrit sans date, mais fait pendant qu'il était encore parmi nous et qu'il travaillait à la conversion de sa mère.

Ce mémoire porte : « Qu'il avait reconnu lui-même, il y avait alors quelque temps, qu'il ne devait plus voir Madame sa mère que de loin en loin, voyant bien qu'il n'y avait que du temps à perdre et du danger pour sa vocation dans ces fréquentes visites, parce que, outre qu'elle ne cessait de le solliciter de nous quitter, elle était toujours entourée de personnes peu modestement couvertes et habillées, dont l'aspect lui était pénible, et qu'il prendrait cela pour prétexte de se tenir à l'écart ; que sa mère, s'apercevant de cette disposition de son fils et sachant bien qu'il désirait passionnément sa conversion, avait feint alors de n'être pas éloignée d'entrer en quelque éclaircissement au sujet de sa religion; que pour échauffer davantage sur cela l'esprit de son fils, elle lui avait fait et ne cessait de lui faire entendre, sans néanmoins de lui dire en termes exprès, qu'il n'y avait personne qui eut plus d'ascendant sur elle que lui, ni en faveur de qui elle voulut plutôt consentir à écouter les docteurs catholiques, mais qu'elle ne voulait et ne devait rien faire sur cela qu'avec une grande considération ; et pour l'induire cependant à continuer de lui rendre ses devoirs avec la même assiduité, elle l'entretenait souvent des affaires de sa conscience et lui confiait des secrets de sa religion qu'elle n'aurait voulu dire à qui que ce fut de la nôtre.

« Que le jeune homme suivant son zèle et croyant avoir des preuves indubitables de la confiance intime de Madame sa mère pour lui, tenait pour certain qu'il l'emporterait s'il cultivait avec soin de si heureux com-

mencements, et qu'en conséquence il n'avait cessé d'insister pour qu'un de nos docteurs se chargeât de l'instruire et de la convaincre dans des conférences particulières des dogmes de la présence réelle et de l'infaillibilité de l'Eglise, comme étant la croyance des quatre premiers siècles.

« Que nos Pères avaient d'abord jugé l'entreprise inutile, vu l'esprit suffisant et présomptueux de la dame ; que néanmoins, pour ne pas contrister ce cher confrère, le P. d'Arcy, à qui il s'était expliqué, lui avait promis de le faire avec M. de la Barde, (ci-devant des nôtres, alors chanoine de Notre-Dame de Paris) que celui-ci s'y était engagé de bonne grâce pourvu qu'on s'assurât auparavant si le désir qu'avait la dame d'être éclaircie était bien sincère ; qu'en effet le P. d'Arcy fut exprès chez elle lui en porter la parole, lui déclarant qu'on était tout prêt à venir l'instruire si elle était sincèrement curieuse de l'être ; pourvu toutefois qu'elle ne voulût point à son tour obliger son fils à se faire instruire par ses ministres parce qu'il ne se trouvait pas dans les mêmes termes qu'elle, pour les raisons qu'on lui déduisit ; mais que M^me^ de la Trémouille, qui craignait de passer pour vacillante dans sa religion si elle acceptait la proposition, la refusa net, et qu'ainsi M. de la Barde, qui attendait la réponse à Saint-Magloire, s'en retourna sans rien faire.

« Que le lendemain la dame revoyant son fils ne laissa pas de lui faire accroire qu'elle avait toujours le même désir, que l'exécution n'en était pas même si éloignée, qu'il pouvait au succès de la chose plus qu'homme du monde ; et que le confrère de la Trémouille en était si persuadé qu'il n'y avait nul moyen de le détromper et de faire entrer dans son esprit rien de contraire à cette pensée.

« Voilà, ajoute le mémoire, ce qui l'oblige à de si longues et de si fréquentes visites avec sa mère. Elles sont

toujours de trois ou quatre heures, seul à seul, et portes fermées. Or comme elle est beaucoup plus adroite que lui, elle lui donne à entendre beaucoup de choses dont il ne remarque pas le danger, qu'il ne redit pas à ceux qui en pourraient juger et qui ne laissent pas de produire de mauvais effets. Ce n'en est pas un des moindres que l'opinion (présomptueuse) qu'il a conçue de convertir sa mère, pourvu qu'il continue ses entretiens. Et ce que quelques-uns appréhendent c'est qu'à la fin elle ne lui inspire, par des voies dont il ne se doutera point, que s'il demeurait auprès d'elle, sans renoncer à l'état ecclésiastique, ses bons exemples et sa communication journalière la gagneraient infailliblement. » Et c'est apparemment à quoi elle réussit, car nos livres disent qu'il nous quitta en 1649, et Moreri (1) qu'il mourut le 25 janvier 1681, abbé de Charroux et de Talmond.

Il avait été dans une grand ferveur pendant son séjour à Raray. Le P. Nicolas Jourdin s'en explique ainsi dans une lettre : *Je bénis Dieu et le Père de N.-S. J.-C. de ce qu'il a commencé de l'un et de l'autre de ces deux états* (sa vie crucifiée et sa vie glorieuse et ressuscitée) *dans notre très cher confrère de la Trémouille. Ce que nous avons appris et apprenons de temps en temps des miséricordes de Dieu sur lui, nous oblige de le regarder avec respect. Plus Dieu se manifeste singulièrement en quelque sujet, plus nos devoirs d'adoration doivent répondre à la proportion de sa résidence, et je vois quelque obligation particulière en vous à la sainteté en voyant en Notre-Seigneur ce véritable néophyte...*

(1) *Edition de 1725.*

DE THIESLIN

Charles de THIESLIN, chevalier, seigneur de Lorière, d'une famille originaire de Normandie, mais établie au Maine où elle a possédé de nombreuses seigneuries, vivait en 1703 et fut parrain d'une de ses nièces, fille de Charles de Baigneux et de Louise de Thieslin.

A cette famille appartenaient Marie-Louise de Thieslin, femme d'André de Maillé de la Tour-Landry, et Charlotte-Claudine, mariée à Guy Le Bel de la Jallière.

Collections de Farcy, musée de Laval.

Armoiries : *d'azur, à 6 gerbes de lin d'or liées de gueules et posées 3, 2 et 1.*

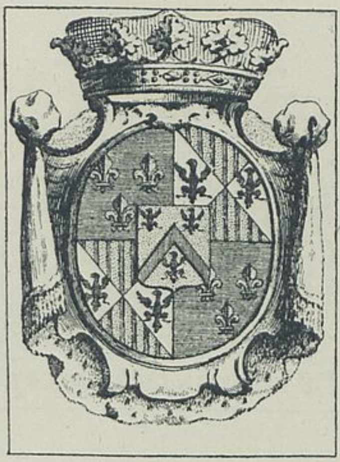

Duc de la Trémoille

Charles-Armand-René, duc de la Trémoille et de Thouars, pair de France, comte de Laval, baron de Vitré et premier gentilhomme de la chambre du Roi, épousa le 27 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire de la Tour d'Auvergne, dont nous donnons l'ex-libris à la page suivante. Il mourut le 23 mai 1741, laissant un fils mineur.

Collections du Comte Lair, de Farcy.

Armoiries : *écartelé aux 1 et 4ᵉ d'azur à 3 fleurs de lis d'or, aux 2 et 3ᵉ contrécartelé en sautoir, pallé d'or et de gueules et d'argent à l'aigle de sable, sur le tout d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 aiglettes d'azur, becquées, membrées de gueules.*

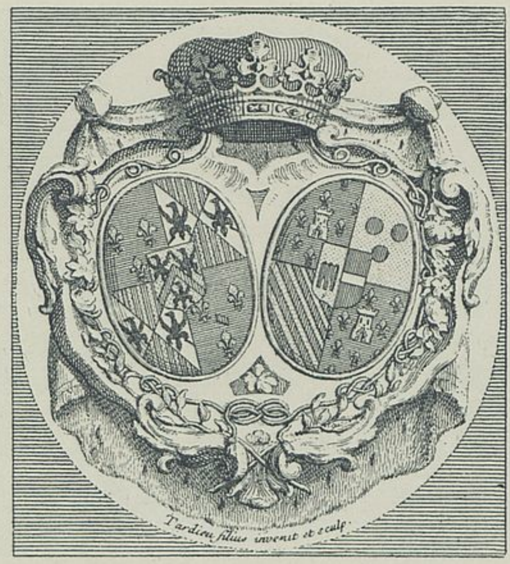

Duchesse de la Trémoille.

Marie-Hortense-Victoire de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, était fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, comte d'Evreux, baron de la Tour d'Auvergne, grand chambellan de France, et de Marie-Armande-Victoire de la Trémoille.

Elle était veuve quand Tardieu fils grava ce bel ex-libris pour elle.

Collections du Comte Lair, de Farcy.

Armoiries de la Trémoille, accolé : *écartelé aux 1 et 4e d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent* (la Tour) ; *au 2e d'or à trois tourteaux de gueules* (Boulogne) ; *au 4e coticé d'or et de gueules* (Turenne) ; *sur le tout parti d'or au gonfanon de gueules* (Auvergne), *et de gueules à la fasce d'argent* (Bouillon).

Duc de la Trémoille.

Ce bel ex-libris est celui de Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de la Trémoille, pair de France, comte de Laval, baron de Vitré, fils des précédents. Il fut colonel des grenadiers de France, puis d'Artois, brigadier et maréchal de camp ; veuf de Marie-Geneviève de Durfort, il épousa le 24 juin 1763, Marie-Maximilienne-Louise, princesse de Salm-Kyrbourg, dont il eut entr'autres enfants le prince de Talmont, général des armées vendéennes, marié à Henriette d'Argouges, fusillé à Laval le 29 janvier 1794.

Collection du Comte Lair.

Armoiries : comme précédemment.

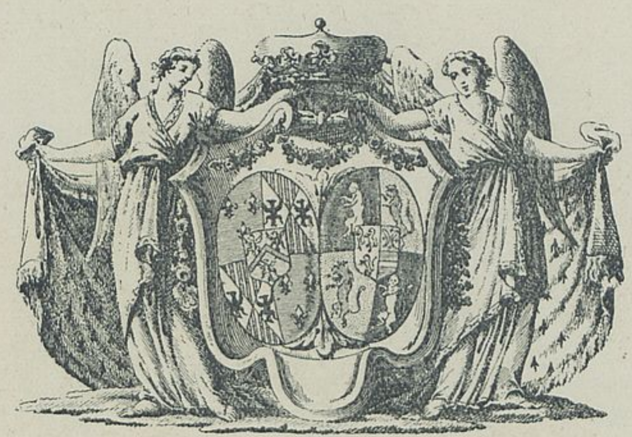

Duchesse DE LA TRÉMOILLE.

Marie-Maximilienne-Louise, princesse de SALM-KIRBOURG, fut la seconde femme du duc de la TRÉMOILLE. Elle était née le 19 mai 1744, du mariage de Philippe-Joseph, prince de Salm-Kirbourg, et de Marie-Thérèse-Josèphe, princesse d'Hornes.

Collection du Comte Lair.

Armoiries : *Ecartelé aux 1 et 4*^e^ *de sable, au léopard lionné d'argent lampassé de gueules* (Wildegraves) ; *aux 2*^e^ *et 3*^e^ *d'or au lion de gueules couronné d'azur* (Ringrave) ; *sur le tout parti au 1*^er^ *de gueules à 3 lions d'or* (Kyrburg) ; *au 2*^e^ *coupé de gueules à 2 saumons d'argent accompagnés de 4 croisettes de même* (de Salm), *et d'azur à la fasce d'or* (Vinslingen).

Joannes Trochon in presidiali curia cenomanensi decanus

Trochon.

Jean Trochon, écuyer, conseiller au présidial du Mans, épousa N. Le Vahier. Il était fils de Jean Trochon, écuyer, banquier au Mans, créateur des blanchisseries de cire de cette ville, et de Marie Meignan.

Cette famille, originaire de Château-Gontier et qui a formé de très nombreuses branches, y est encore représentée de nos jours.

Collections de M. Mautouchet, Comte Lair, de Farcy.

On trouve le même avec une légende un peu différente.

Armoiries : *d'argent à 3 merlettes de sable, 2 et 1.*